

DATE DE PUBLICATION : 18 janvier 2011

Le secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 5 janvier 2011 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Armand PUJAL le 7 janvier 2011 ;

Délégation permanente est donnée à M. Philippe BIAMONTI, chef du service de Gestion du centre administratif de Marne-La-Vallée et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sylvie DUFFRENE, adjointe au chef du service de Gestion du CAMLV, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du CAMLV, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. BIAMONTI et de Mme DUFFRENE, délégation permanente est donnée à Mme Pascale MASSE, responsable des moyens généraux, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du service général, dans la limite de 50 000 euros s'agissant d'engagements financiers, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 12 janvier 2011

Armand PUJAL